

# Compte-rendu du Conseil Municipal du 24 novembre 2018

Présents : M Michel MARESCOT – Maire - Mme Sophie DIERRE – Adjointe - Mr Michel DABOUT - Mme Sylvaine de KEYZER - M Alain FAURE - Mme Catherine FILIPOV - M Jean-Paul HAUVEL - Mme Michelle LEGRY - Mme Martine LETARTRE - Monsieur Olivier PONTHEU.

Excusés : M Philippe GANNE - M Jean-Claude LE MOINE donne pouvoir à Mme Sophie DIERRE.

Secrétaire : Mme Michelle LEGRY.

## • Informations de Monsieur le Maire

- La journée bistrot des Jeudis d'Antan (licence IV appartenant à la commune) aura lieu le dimanche 9 décembre 2018.
- Brocantes du Garage :
  - Recette du Vide-grenier (octobre 2018) : 349€
  - Recette de la brocante professionnelle (novembre 2018) : 870€Prochaines dates de brocantes professionnelles au Garage :
  - 3, 4, 5 janvier 2019
  - 20, 21, 22 avril 2019
- L'association de protection de la falaise a encaissé 3 212,95€ au titre des brocantes (AG le 22/12/18 à 10h30).
- Signature de la convention avec la Région Normandie pour le financement des études opérationnelles pour le confortement de la falaise.
- Travaux de voirie sur la Route Départementale 513 : la Routière départementale nous informe que le trou sur la RD (près de la Licorne) fait l'objet d'une étude complémentaire à faire dans la faille elle-même pour arrêter la nature des travaux. Le marquage au sol sur la RD sera fait prochainement.
- Recours pour le litige du Bois de Beauvais est en cours d'instruction.
- Annonce pour la vente d'un « coquillage bénitier géant (poids total de 76 kg) ».
- La borne électrique située place du Lavoir a été utilisée en 2017 par 30 conducteurs pour une durée totale de 08h00.
- Remerciement de l'association des jardins partagés pour le don de fleurs.

- Confortement de la falaise : bilan de concertation et nouvelle phase de concertation  
Accord du Conseil.

## • Personnel communal

- Renouvellements
  - Adjoint administratif : 1 CDD pour l'APC (22h30) du 01/01/2019 au 31/12/2019
  - Adjoints techniques :
    - 1 CDD pour l'entretien de la mairie et l'école (17h30) du 01/01/2019 au 31/12/2019
    - 1 CDD pour la maintenance, l'entretien et l'hygiène des bâtiments communaux (20h00) du 16/01/19 au 31/12/19.

Accord du Conseil.

- Embauche

- Adjoints techniques : 2 CDD (35h) pour missions de polyvalence et espaces verts (pour 1 des postes) du 01/01/2019 au 31/12/2019.
- Adjoint administratif : 1 CDD d'1 an pour la mairie et des missions de police municipale (35h00) dès que possible.

Accord du Conseil.

- Prise en charge des frais de logement de l'apprenti  
A hauteur de 49€ par semaine de formation au CFA (12 semaines par année scolaire). Il reste 8 semaines de cours à partir du 26/11/18.

Accord du Conseil.

- Participation frais d'Elus

2 conseillères se sont rendues au Salon des Maires pour découvrir les nouvelles technologies sur le marché. Propositions de prise en charge de leurs frais de déplacement et de repas pour 117,30€.

Accord du Conseil.

- Subvention pour l'obtention du baccalauréat

Proposition de féliciter les nouveaux bacheliers de la commune en leur attribuant 1 somme en fonction de la mention obtenue et la verser directement sur leurs comptes bancaires :

- obtention sans mention : 50€,
- mention assez bien : 60€,
- mention bien : 80€,
- mention très bien : 100€.

Accord du Conseil.

- Prise en charge de la cotisation de l'Office Central de la Coopération de l'Ecole (OCCE) et l'assurance de la Coopérative de l'école

Proposition de rembourser à la Coopérative de l'école cette dépense de 112,95€ pour l'année 2018/2019.

Accord du Conseil.

- Régies

- Suppression de la régie n°4 : vente de produits touristiques

Demande de la Trésorerie de la supprimer.

Accord du Conseil.

- Modification de la régie n°5 : office de tourisme

Demande de la Trésorerie de la renommer en « Régie de la taxe de séjour » et de mettre à jour les types de recettes.

Accord du Conseil.

- Ventes et garantie :

- Terrains chemin de la Vide sous le Bois

Proposition de valider les 2 propositions d'achat pour chaque parcelle d'une superficie de 777 m<sup>2</sup> pour un montant de 95 000€ la parcelle hors frais notariés.

Accord du Conseil.

- Immeuble rue du Général Leclerc

Demande de garantie financière pour le prêt de l'acheteur (l'association SOLIHA).

Accord du Conseil.

- 1 Pressoir : pour un montant de 900€, livraison à la charge de l'acheteur.  
Accord du Conseil.
- 1 table de ping-pong : pour un montant de 50€.  
Accord du Conseil.

- Casino

- Désaffectation et déclassement de l'immeuble

L'immeuble pourrait, bien qu'il n'ait plus été exploité depuis les années 1950, constituer encore une dépendance du domaine public communal. Le travail d'archive effectué ne permet pas de retrouver de délibération ayant déclassé ce bien, alors même qu'il n'est plus affecté au moindre service public depuis près de 70 ans.

Proposition de constater la désaffectation du bien, eu égard à ce qui précède, et de prononcer son déclassement en vue de sa cession.

Accord du Conseil.

- Vente de l'immeuble

Au terme d'une longue procédure amiable puis judiciaire, la commune a obtenu la restitution du fonds de commerce le 2 août 2018.

Le Conseil Municipal suite aux différents articles parus depuis la fermeture du restaurant, a répondu aux multiples contacts qu'il entendait exploiter l'immeuble du Casino avec pour objectif minimal le maintien d'un commerce de restauration en bordure de mer.

Cinq candidats ont souhaité visiter les locaux avant de faire une proposition. Les postulants devaient déposer leurs projets pour le samedi 29 septembre 2018 midi.

Deux projets ont finalement été présentés au Conseil Municipal, les autres n'ayant pas souhaité donner suite.

Au fil des discussions, les propositions ont également évolué : de la simple exploitation de bar-restaurant en rez-de-chaussée, les projets se sont arrêtés sur une reprise globale de l'immeuble à condition de pouvoir faire l'acquisition des murs compte tenu des investissements à réaliser (près de 2 millions d'euros).

Lors de 3 réunions plénières successives, le Conseil Municipal a étudié attentivement les 2 projets ; après discussion, il a décidé de retenir le projet de la société D'LYS soutenu par M Yves DUPRAT.

Cette société propose de transformer l'immeuble actuel en hôtel-restaurant ; après plusieurs visites et études de son cabinet d'architecte, le montant de travaux est estimé entre 1,2 et 1,5 million d'euros HT.

Après négociations, il a été convenu avec le Conseil Municipal ce qui suit :

- vente de l'immeuble du casino au prix de 600 000€ net vendeur,
- vente de la licence IV et du matériel restant pour un montant de 50 000€, (soit 40 000€ pour la licence IV et 10 000€ pour le matériel),
- conclusions d'un contrat de concession de terrasse sur la digue de 9 années pour une surface d'environ 130 m<sup>2</sup> contre le versement d'une redevance annuelle de 8 000€ actualisée chaque année,
- location de la parcelle cadastrée B 1200 sur laquelle est implanté un chalet, pour une durée de 9 années et un loyer annuel de 2.000 € indexé chaque année, à destination de parking réservé à la clientèle du futur hôtel du 3 rue des Bains et avec autorisation de réaliser un local à poubelles.

La société D'LYS souhaite débiter les travaux de l'hôtel et du restaurant pour permettre l'ouverture de l'établissement pour le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Elle s'est également engagée à exploiter la seule terrasse du restaurant au plus tard début mai 2019.

Par ailleurs, la société D'LYS accepte que la Commune organise des animations ponctuelles avec, si besoin, une exploitation commerciale sur toute la digue, en dehors de la surface faisant l'objet de la concession de la terrasse.

- Loyers 2019 et tarifs communaux 2019
  - Loyers communaux
    - Logements : + 1,57%,
    - Commerces : + 1,02%,
    - Garage, local infirmier/orthophoniste : +5€Accord du Conseil.
  - Révision de loyers pour 3 locaux commerciaux aux dates anniversaires des baux avec régularisation.  
Accord du Conseil.
  - Tarifs communaux (concession de cimetière, droit de place, échafaudage) : inchangés en 2019.  
Accord du Conseil.
  - Droits de terrasse : 1 000€/an, même montant qu'en 2018.  
Accord du Conseil.
  
- Devis pour 1 nettoyeur haute pression : matériel professionnel.  
Proposition d'achat pour nettoyer lavoirs, véhicules, places et parvis pour 1 939,58€ HT soit 2 327,50€ TTC.  
Accord du Conseil.
  
- Renouvellement des contrats CNP 2019 (assurance du personnel communal)  
Accord du Conseil.
  
- SPL
  - Proposition de renouvellement de licence de marque avec Villerville pour 2019-2021 : exploitation des marques verbales « Deauville » et « INDeauville ».  
Accord du Conseil.
  - Proposition de renouvellement de licence de marque entre Villerville et la SPL pour 2019-2021 : exploitation des marques verbales « Deauville » et « INDeauville ».  
Accord du Conseil.
  
- Projet WIFI4EU  
La Commission Européenne a lancé un nouvel appel à candidature pour l'obtention de financements européens afin d'installer des accès wifi publics. L'enveloppe de 120 000 000€ servira à financer « 6 000 à 8000 communes » d'ici 2020 pour des accès wifi au niveau des mairies, places publiques, parcs...  
Demande de dépôt de dossier et subvention.  
Accord du Conseil.
  
- Indemnités de conseil de Mme la Trésorière Principale  
Le Conseil Municipal octroie 100% de cette indemnité pour 2018 mais il souhaite un conseil plus affirmé pour l'année 2019, notamment en terme de préparation du budget et d'analyses financières.

Accord du Conseil.

• Demandes de subventions

- Le Groupement Régional des Associations de Protection de l'Environnement (GRAPE) sollicite une subvention pour le dossier relatif au clapage en mer des sédiments de dragage de l'entretien du port de Rouen au large du littoral du Calvados. Le Conseil a déjà participé à hauteur de 400€ en 2017.

Accord du Conseil pour l'attribution d'une 2<sup>nd</sup> subvention à hauteur de 400€.

- L'Association Les Petites Mouettes de l'école vient d'être créée et sollicite 1 subvention pour démarrer les 1ères actions (marché de Noël le 15/12/18, repas dansant, loto, tombola, kermesse...).

Accord du Conseil pour une subvention à hauteur de 300€ pour l'année scolaire 2018-2019.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

Michel MARESCOT



